

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° DN189

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Substituer aux deux dernières phrases de l'alinéa 360 du rapport annexé l'alinéa suivant :

« En la matière les diverses initiatives que sont la Revue annuelle coordonnée de défense, la coopération structurée permanente et le Fonds européen de défense se renforcent entre elles afin de créer une dynamique permettant de développer les capacités militaires européennes dans un cadre collectif, d'inciter à la consolidation de l'industrie de défense par la coopération et de faire naître une véritable autonomie stratégique européenne. Avec le Fonds européen de défense, l'Union financera pour la première fois depuis sa naissance des actions dans le domaine de la défense et de la sécurité ce qui constitue un tournant majeur. La crédibilité de ce nouvel instrument requière le développement d'un réflexe européen dans la conduite de notre politique industrielle de défense. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de dégager des synergies, il importe de faire référence aux initiatives européennes en matière de défense et de sécurité.

La mise en place d'un fonds européen de défense est de plus en plus nécessaire et permet de soutenir des actions internationales, comme la force conjointe du G5-Sahel qui va bénéficier, en 2018, d'une aide financière de 414 millions d'euros, dont la moitié sera financée par l'Union européenne et ses Etats membres.